

Contexte

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), dont le siège social est à Tiercé (Maine-et-Loire), assure la gestion de plusieurs équipements d'intérêt communautaire.

Située sur la commune de Jarzé Villages (commune déléguée de Chaumont d'Anjou), la base de loisirs de Malagué est l'un de ces équipements.

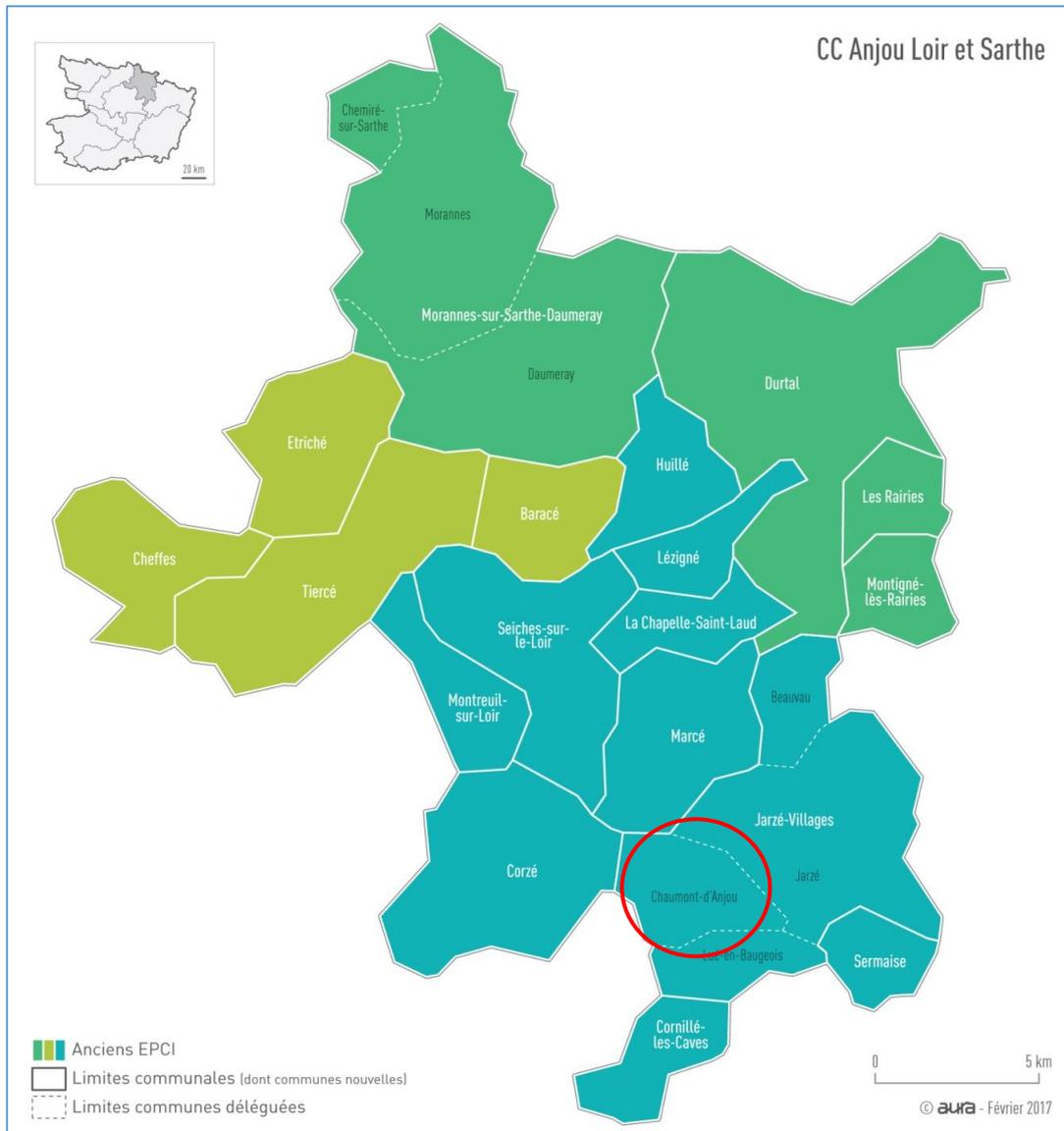
Malagué est un site boisé d'environ 5 hectares, accessible gratuitement, toute l'année et offrant des espaces de pique-nique, jeux pour enfants, terrains de pétanque et de football ; un étang de 8 hectares permettant à qui le souhaite de se baigner, une surveillance y est d'ailleurs assurée chaque été en juillet et août.

Un espace de restauration dénommée historiquement « guinguette » est implantée à proximité immédiate de la plage. La guinguette est composée d'une cuisine, d'un espace de stockage, d'une terrasse couverte et d'une terrasse sur pilotis avec vue sur l'étang et la plage.

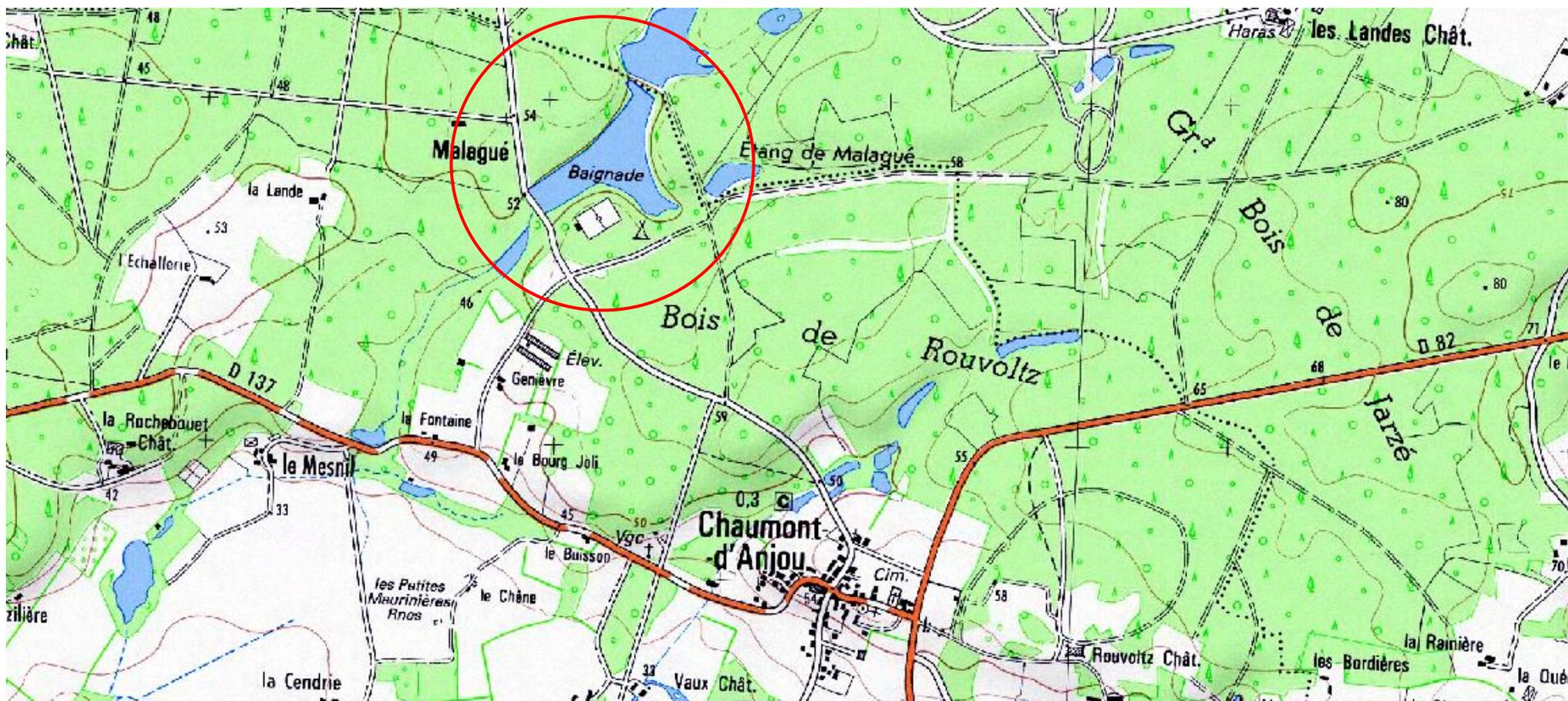
La communauté de communes avait précédemment confié la gestion de la guinguette à un gestionnaire privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public de 2012 à 2019.

Les élus communautaires ont ensuite décidé de reprendre en régie un certain nombre de services, de fermer le camping et de lancer un appel à projet pour la gestion de la guinguette. Le premier appel à projet avait alors été lancé en 2019 menant à la signature d'une convention de gestion de la guinguette sur une période de 3 ans (avril 2020 à avril 2023) entre la CCALS et le candidat retenu.

Situation géographique



Carte de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et situation de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou – Février 2017 (source : AURA)



Situation de la base de loisirs de Malagué – Novembre 2019 (source : carte IGN)

Objectifs de l'appel à projet

Le candidat devra proposer un projet pour la gestion de la guinguette de Malagué (Chaumont d'Anjou – Jarzé villages).

Ce projet devra répondre aux 3 objectifs suivants :

- Proposer une offre de restauration de qualité, simple et accessible à tous,
- Proposer une ouverture minimale de juin à septembre,
- Favoriser le recours à des produits locaux et de saison
- Respecter le cadre nature et familial du site

La guinguette sera mise à disposition du gestionnaire dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une durée de 3 ans.

Le candidat retenu assurera ses prestations dès la saison estivale 2023.

Emplacement et équipements mis à disposition

La guinguette mise à disposition est composée de :

- Un espace de cuisine, espace plonge et espace de stockage de 77m²
- Une terrasse couverte de 99m²
- Une terrasse sur pilotis donnant sur l'étang de 65m²
- Une chambre froide de 5,6 m²

Du matériel de restauration et du mobilier seront également mis à disposition du futur gestionnaire, selon une liste précise qui sera annexée à la convention de mise à disposition des locaux. Le gestionnaire viendra compléter ses équipements par le matériel de son choix qu'il soumettra avant installation à la CCALS pour rester en conformité avec les normes du lieu. La CCALS ne prendra aucun autre investissement à sa charge.

Dans le cadre de l'appel à projet, il est proposé aux candidats une visite facultative des locaux, les 6 et 16 février 2023 sur rendez-vous auprès de Manon THOS, chargée de développement Tourisme à la CCALS par téléphone au 06 42 12 33 75 ou par mail servicetourisme@ccals.fr.

Modalités financières

La guinguette de Malagué sera mise à disposition du futur gestionnaire contre paiement d'une redevance. Cette dernière s'élève à 1 000€/mois sur une période d'ouverture de 3 mois.

Pièces à fournir par les candidats

- Dossier de présentation du projet et de son fonctionnement : période d'ouverture annuelle, offre de restauration proposée, tarifs, actions de communication et de

promotion prévues, budget prévisionnel, effectif de personnel envisagé, partenariats locaux envisagés... ;

- Lettre de motivation adressée au Président de la CCALS ;
- Planning de mise en œuvre ;
- Et tout autre document relatif au projet jugé utile par les candidats.

Retrait et contenu du dossier d'appel à projet & Renseignements complémentaires

Le dossier d'appel à projet sera adressé gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par courriel à l'adresse suivante : servicetourisme@ccals.fr. Il est également téléchargeable gratuitement sur le site www.ccals.fr. L'identification du candidat est fortement conseillée afin de pouvoir être tenu informé automatiquement des modifications et précisions éventuelles apportées au dossier d'appel à projet. Dans le cas contraire, il appartient aux candidats de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

La demande de renseignements complémentaires doit être adressée 8 jours avant la date limite de réception des offres soit le 20 février. La réponse sera apportée 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres soit le 22 février. Pour tout renseignement les candidats peuvent contacter : de Manon THOS, Chargée de développement Tourisme à la CCALS par téléphone au 06 42 12 33 75 ou par mail servicetourisme@ccals.fr.

Conditions d'envoi et de remise des offres

Quel que soit le moyen choisi par le candidat, les dossiers doivent être réceptionnés complets ou être remis **avant le mardi 28 février 2023 à 12h**. Tout dossier incomplet ne pourrait être pris en compte.

- Transmission sur support papier

Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

103 rue Charles Darwin

BP 70004

49125 TIERCE

- Transmission par voie électronique

Les candidats peuvent adresser leur dossier par transmission électronique via l'adresse mail contact@ccals.fr

Notification des résultats

Les candidats seront informés des résultats de l'appel à projet par une notification écrite (envoyée par mail ou courrier postal).

Toute réclamation et demande de renseignements relatives à la justification ou à la contestation des résultats du présent appel à projet devront exclusivement être formulées par écrit par l'un des moyens suivants :

Email	Courrier
servicetourisme@ccals.fr	Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe 103 rue Charles Darwin BP 70004 49125 TIERCE

La réclamation ou la demande de renseignements transmise par un autre moyen que ceux mentionnés précédemment sera réputée n'avoir jamais été reçue par le pouvoir adjudicateur.